

Image not found or type unknown



Succession partage de biens

Par **NATHY27**, le **23/06/2011** à **15:56**

Bonjour,
Ma belle mère veuve depuis décembre dernier doit vendre la maison qu'elle occupe pour des raisons financières.
Cette maison a été achetée avec les fonds que son mari avait perçu lorsqu'il a vendu la maison de sa propre mère elle même décédée.
Le mari de ma belle mère a eu 2 enfants d'un premier mariage et le notaire chargé de la succession dit qu'ils sont en droit de demander une part sur l'argent touché par la vente de la maison de leur grand mère ainsi qu'une part sur la vente de la maison de ma belle mère.
Est-ce vrai ?
D'avance merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **17:15**

Il faut voir la succession du mari qui dépend du régime matrimonial, d'un testament/donation au dernier vivant et du nombre d'enfants.
Mais a priori, les enfants sont nus-propriétaires d'une partie de la maison, donc auront leur part lors de la vente du bien.